



Procès-verbal

Séance du Conseil Communal de Bottens du 19 juin 2017

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017
2. Communications du bureau du Conseil Communal
- 10 3. Communications de la Municipalité
4. Préavis municipal n° 2017-02 relatif au rapport annuel de gestion et aux comptes 2016
5. Préavis municipal n° 2017-03 relatif à l'arrêté communal d'imposition pour les années 2018-2019
6. Elections statutaires
7. Propositions individuelles et divers

20 **Appel**

Monsieur le Président

Excusés :

- BONJOUR Pierre-André
- DIDAY Claude
- GRISENDI Adrien
- RIVA Frédéric
- WARPELIN Michael
- MARTIN Jean-Daniel

Le quorum est atteint et la séance ouverte avec l'invocation de la bénédiction divine.

30

Monsieur le Président

Proposition de modification de l'ordre du jour en raison de la réception du postulat Frey en faveur du soutien à une association provisoire d'accueil pour les repas de midi des enfants scolarisé à Bottens jusqu'à la création d'une UAPE :

| | | |
|----|--|----|
| 1 | Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 | 3 |
| 2 | Communications du bureau du Conseil Communal | 4 |
| 3 | Communications de la Municipalité | 5 |
| 4 | Préavis municipal 2017-02 relatif au rapport annuel de gestion et aux comptes 2016 | 6 |
| 40 | 5 Préavis municipal 2017-03 relatif à l'arrêté communal d'imposition pour les années 2018-2019 | 11 |
| 6 | 6 Postulat Frey | 15 |
| 7 | 7 Elections statutaires..... | 18 |
| 8 | 8 Propositions individuelles et divers | 19 |

Vote

Les Conseillères et Conseiller acceptent l'ordre du jour modifié :

- **Oui : 38**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

50 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017

Michel Allaz

Page 5 : l'AIAE a décidé de prendre en charge la rénovation du réservoir et non pas la Municipalité

Monsieur le Syndic

C'est bien l'AIAE qui prend en charge la réfection du réservoir.

François Zürcher

Page 3, concernant le radar pédagogique : la séance s'est déroulée le 12.12.2016 et non 2017.

Sébastien Bailly

60 Concernant le dossier EFAJE à la page 7 manque la phrase "En date du 23 mars 2017, la municipalité a envoyé un courrier en réponse aux lettres des parents liés à la problématique."

Michel Allaz

Au sujet des informations données par Gérard Stettler sur la déchetterie, la 1^{ère} phrase du paragraphe est inutile.

Vote

Les Conseillères et Conseillers acceptent le procès-verbal tel que corrigé :

- **Oui : 36**
- **Non : 0**
- **Abstention : 2**

70

2 Communications du bureau du Conseil Communal

Monsieur le Président

Le 16 juin, j'ai reçu en mains propres une pétition signée par 218 personnes sollicitant le soutien de la municipalité à une association provisoire d'accueil pour les repas de midi des enfants scolarisés à Bottens jusqu'à la création d'une UAPE. Je remets cette pétition à la Municipalité qui y accordera l'attention nécessaire.

La séance de décembre aura lieu le 11.12.2017 et non le 4.

Désormais tous les documents concernant le Conseil communal sont disponibles sur www.bottens.ch. Chaque Conseiller recevra toujours ces documents par courrier.

80 Le 6 juin, j'ai participé à une présentation de Monsieur Frédéric Grognuz, vice-président de la Cour des comptes sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes vaudoises (ASIRE, AIAE, SDIS, groupement forestier)

La Cour des comptes est une Autorité constitutionnelle indépendante qui a pour mission de contrôler l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité.

90 L'audit s'est porté sur 8 associations de communes, dont l'AIAE et 2 groupements forestiers.

Monsieur Frédéric Grognuz a relevé le rôle primordial des membres des législatifs dans ces associations. De l'étude rigoureuse des statuts lors de l'adhésion aux décisions des délégués communaux. Il a insisté intensément sur le fait que les délégués des Conseils communaux et généraux sont les décisionnaires de ces associations. Ils doivent veiller à y apporter et y défendre les intérêts de leur commune et rapporter à leur Conseil les activités et décisions de ces associations. Il est surpris que, dans certaines communes, les délégués ne doivent fournir aucun rapport sur leurs activités. Une chose que nous faisons correctement chez nous.

100 Madame la secrétaire enverra le rapport complet de la cour des comptes et son résumé à ceux qui nous représentent dans les diverses associations. Les Conseillères et Conseillers qui souhaitent consulter ce rapport pourront le demander.

3 Communications de la Municipalité

Monsieur le syndic

- Mme Joanna Bocksberger a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité.
 - Les travaux du pressoir sont à nouveau en arrêt. Le préfet organisera une séance de conciliation avec l'opposant.
-

Carine Delpierre

110 3 nouvelles mamans de jour ont démarré leur activité à Bottens. Ce qui permet d'accueillir 47 enfants. 3 cas sont encore sans solution.

La perte d'aide au démarrage d'une UAPE, en cas de mise en place d'une structure d'accueil parallèle représenterait CHF 20'000.--.

La commune recherche des chauffeurs bénévoles pour conduire les personnes à mobilité réduite à leurs rendez-vous de médecins, hôpital, par exemple.

Patricia Riva

Notre fête nationale aura lieu le 1^{er} août. Un tout ménage informera la population sur le programme des réjouissances.

120 4 Préavis municipal 2017-02 relatif au rapport annuel de gestion et aux comptes 2016

Monsieur le Président

Rapport de gestion, page 15 : le montant prévu par habitant à l'ASIRE est de CHF 585.-- et non CHF 558.--

David Bailly

Rapport de la commission de gestion en bas de la page 3 et haut de la page 4 : les charges futures de la commune ne seront pas uniquement payées par l'impôt comme indiqué. La mise en séparatif des eaux, le bâtiment des Placettes, le bâtiment de la Maison de commune sont payés par les taxes et les revenus locatifs. Uniquement le réseau routier est payé par l'impôt.

130 La Municipalité se tient à la disposition des commissions ad hoc et je suis étonné que celle-ci ne soit pas toujours sollicitée en séance d'information. J'espère que chaque commission a un entretien avec la municipalité au sujet du préavis qui la concerne.

Christian Noverraz

Il est important de discerner le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le premier est utilisé pour le fonctionnement de la commune, le second génère des recettes.

François Zürcher

140 La gestion du chantier du pressoir, tel que la municipalité en a fait état, nécessite quelques éclaircissements sur les responsabilités des mandataires. Avec les informations actuellement en notre possession, il me paraît prématuré de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion en 2016.

La Municipalité devrait répondre clairement aux questions de la commission de gestion et évaluer les conséquences d'une décharge sur l'assurance RC avant que nous puissions lui donner décharge sur sa gestion en 2016.

Compte 3800 sur l'entretien des forêts : les travaux des chemins du Talent et de l'Arzillier ont été considérés urgents et imprévisibles. En situation d'urgence, une demande de crédit supplémentaire devrait faire objet d'un préavis au Conseil. Ce qui n'a pas été le cas. Cette dépense a été engagée sans explication et sans budget.

Christian Noverraz

- 150 Travaux : les contributions prévues au budget n'ont pas été perçues. Qu'en sera-t-il en 2017 ?

François Zürcher

Le chantier du pressoir et sa gestion ont entraînés des dépenses supplémentaires importantes. La Municipalité aurait dû présenter un préavis relatif à celles-ci.

L'attestation du réviseur manque au rapport de gestion, bien que le règlement du Conseil communal prévoit qu'elle y soit jointe. Pourrions-nous la consulter ?

Joanna Bocksberger

Elle est en notre possession mais n'a pas été jointe au rapport de gestion.

François Zürcher

- 160 Dépôt de l'amendement :

Les conclusions du préavis sont modifiées comme suit :

1. prendre acte du rapport de gestion 2016
2. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2016

Le point 3 "de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion en 2016" est supprimé

Sébastien Bailly

A l'avenir, je souhaite que les comptes et la gestion fassent l'objet de préavis distincts. Comme prévu par le règlement du Conseil Communal.

Monsieur le Président

- 170 La Municipalité nous demande :

1. d'adopter le rapport de gestion 2016
2. d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2016
3. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion en 2016

L'amendement Zürcher propose :

1. de prendre acte du rapport de gestion 2016
2. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2016

Georges Longchamp

Quelles seraient les conséquences de l'acceptation de l'amendement Zürcher ?

François Zürcher

- 180 J'ai renoncé à proposer de refuser les comptes 2016, car je fais confiance à la Municipalité. Le bâtiment du pressoir et les dépenses supplémentaires pour différents travaux nécessitent que la Municipalité nous présente de nouveaux préavis les concernant. Cela nous apporterait les informations complémentaires nécessaires pour donner décharge sur la gestion 2016.

David Bailly

Les motifs de l'amendement sont donc :

- le chemin de l'Arzillier
- CHF 20'000.- de plus pour le bâtiment du pressoir
- et divers points

190 *François Zürcher*

- les travaux d'entretien des forêts (compte 3200.314) travaux de sécurisation du chemin du Talent et du sentier de l'Arzillier.
- la gestion du chantier du pressoir (compte 4200.318)
- les réponses à la commission de gestion.

Jean-François Métraux

Quels sont les vrais risques pour la commune?

La question est d'une certaine gravité car elle touche les éléments naturels. Le dépassement de crédit pour les travaux des forêts est dû essentiellement aux maladies des arbres. Quant au Pressoir, on est toujours en conflit majeur avec le voisin.

200

François Zürcher

Certains éléments manquent concernant la gestion du chantier du pressoir. Certaines parties prenantes pourraient profiter de notre décharge sur la gestion 2016 pour se dégager de leur responsabilité. Bien que je ne puisse pas les définir.

David Bailly

Je propose une pause de cinq minutes pour se concerter sur ces questions.

Monsieur le Président

Interruption de la séance pour cinq minutes.

Monsieur le syndic

210 Personne ne peut être désigné comme responsable de la situation du chantier du pressoir. Bien que notre architecte nous eusse prévenu que nous nous éloignons du projet initial pour lequel nous avons obtenu le permis de construire, nous avons décidé, de bonne foie, d'abattre un mur jusqu'au rez-de-chaussée en raison de son état de détérioration avancé.

Notre opposant s'appuie sur cette démolition imprévue pour maintenir son opposition. Notre architecte nous soumettra prochainement un nouveau projet qui nous permettra vraisemblablement de poursuivre notre entreprise

Monsieur le Président

Monsieur Zürcher, cette réponse influence-t-elle votre amendement?

220 *François Zürcher*

Non. La Municipalité, malgré les mises en garde de l'architecte, a décidé de poursuivre un projet sans enquête publique.

Vote sur l'amendement Zürcher

Conseillères et Conseillers acceptent de remplacer les conclusions du préavis municipal 2017-02 relatif au rapport annuel de gestion et aux comptes 2016 par

1. de prendre acte du rapport de gestion 2016
2. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2016

230 Et d'en supprimer le troisième point

Oui : 35

Non : 1

Abstentions : 2

Vote sur le préavis 2017-02 tel qu'amendé

Conseillères et Conseiller décident de

1. de prendre acte du rapport de gestion 2016
2. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2016

Oui : 35

Non : 1

240 **Abstentions : 2**

5 Préavis municipal 2017-03 relatif à l'arrêté communal d'imposition pour les années 2018-2019

Michel Panchaud

Lit les conclusions du rapport de la Commission des finances. Indique que la marge nette d'autofinancement n'est pas de CHF 219'779 comme écrit dans le rapport, mais de l'opposé, -CHF 219'779.

Monsieur le syndic

250 L'augmentation du taux d'imposition communal est indispensable à l'équilibre financier de notre commune.

Lors la séance du conseil du 26 septembre 2016, la Municipalité a communiqué son objectif d'assainir les finances communales durant la législature 2016 - 2021.

L'amendement par le Conseil du préavis 2016-07 préavis relatif à la réfection de la route de Froideville pour une solution plus onéreuse confirme la nécessité de l'augmentation des impôts.

260 Comme indiqué dans le préavis, les charges fixes dont nous n'avons pas la maîtrise continuent d'augmenter. Dont la facture sociale qui grève notre budget d'un demi-point d'impôt supplémentaire. Depuis 2011, nous ne parvenons plus à équilibrer nos comptes et nos budgets sont de plus en plus déficitaires. Cette situation n'est pas tenable à long terme car ces excédents de charges sont compensés avec le fond de réserve et il n'est pas inépuisable. La différence entre les encaissements et les paiements devraient être nulle pour rendre la gestion financière saine. Le patrimoine se dégrade de plus en plus et nécessite un entretien pour sa sauvegarde. L'augmentation lente et régulière des habitants dégagent des revenus mais aussi des charges. Sans ressources supplémentaires, il est impossible de faire face à ces dépenses. Le Conseil communal ne peut pas valider des dépenses sans accepter que ces projets puissent être financés. Ce financement communal, à moins de revenus extraordinaires, passe par l'impôt.

Madame la boursière communale

270 La marge nette d'autofinancement n'est pas de CHF 219'779 mais de l'opposé, -CHF 219'779. Elle est donc insuffisante puisqu'elle est inférieure à zéro.

Nous ne pouvons pas adhérer à l'analyse faite par la commission des finances qui indique que la majorité des indicateurs est en nette amélioration :

- Le ratio d'effacement de la dette est bon mais pas en nette amélioration car il se péjore depuis 2015.

- Le ratio du poids des intérêts passifs s'améliore effectivement d'année en année étant donné que les emprunts sont renouvelés à d'excellents taux.
- La marge d'autofinancement se dégrade depuis 2010
- La dette n'est pas en diminution mais plutôt stagnante.

280 Notre tableau compare les taxes déchets et d'épuration par habitant entre les différentes communes et nous voyons que, même si nous sommes dans la moyenne supérieure, celles-ci correspondent aux communes de taille comparable.

La valeur du point d'impôt par habitant permet de comparer la capacité contributive des concitoyens d'une commune à une autre indépendamment du nombre d'habitants. La valeur du point d'impôt par habitant à Bottens est plutôt basse.

Georges Longchamp

C'est la 1^{ère} fois que la commission des finances nous propose de refuser d'augmenter les impôts. Les projets que le Conseil accepte sont souvent au dessus des moyens du village. A moins de rentrées exceptionnelles, nous devrons augmenter les impôts.

290 *Michel Allaz*

Il est temps que le Conseil communal manifeste son soutien à la Municipalité. Nous souhaitons que les investissements à faire dans la commune comme la réfection des routes, l'entretien des bâtiments communaux et la mise en place d'une UAPE se concrétisent rapidement. Il faut accepter l'augmentation du taux d'imposition pour que la Municipalité avance dans ces dossiers.

François Zürcher

300 La Municipalité ne nous a pas donné suffisamment d'informations sur ce préavis pour le futur. On nous indique un plan d'investissement sur les années précédentes mais je ne l'ai pas vu pour le futur. Comme nous allons plutôt vers une période de vaches maigres, il est probable qu'il faille augmenter les impôts. Actuellement le préavis ne me donne pas suffisamment d'informations sur la future planification financière des années 2018 à 2020. Le plan des investissements et la prévision des budgets devraient nous donner les indices nécessaires pour un plan de recouvrement allant jusqu'à 2020-2021, comme la commission des finances nous le propose. Mais le plan s'arrête en 2018.

Hervé Pittet

Des réserves sont encore disponibles et le village se développe encore. Des éléments manquent pour prendre une telle décision et seront probablement éclaircis dans une

310 année ou deux. Le taux d'imposition actuelle est valable jusqu'en 2018. A cette période, le Conseil pourra se prononcer plus justement sur les impôts du village.

Jean-François Métraux

L'entretien d'un village nécessite l'intervention d'entreprises professionnelles coûteuses qui ont remplacé le savoir local et bon marché jadis sollicité. La Municipalité a besoin de moyens financiers pour palier à cela au quotidien. Et des éléments ou rapports supplémentaires ne modifieront pas cette situation. Je soutiens donc la demande de la Municipalité

Sébastien Bailly

320 L'arrêté d'imposition actuel est valable jusqu'en 2018. Dans les précédentes législatures le canton est intervenu pour l'influencer. Pour une fois, c'est le Conseil communal qui décide de modifier son arrêté d'imposition. En début de législature, comme maintenant, il est important de témoigner notre confiance à la Municipalité. Les budgets, les projets ou les investissements passent par des préavis. Libre à chacun de s'y opposer le moment venu. L'avenir bottanais est pavé de défis. Alors soutenons la Municipalité en acceptant cette augmentation du taux d'impôt.

Hervé Pittet

Une augmentation a déjà été opérée l'an dernier : celle de l'impôt foncier.

David Bailly

330 Le Conseil a accepté un budget déficitaire de CHF 385'000.-- et les comptes présentent une perte de CHF 119'000.-- seulement. La situation est donc meilleure que celle que nous avons accepté de tolérer.

La commission des finances est consciente que le taux de 69% devra un jour être relevé. Idéalement, une hausse de 6 points serait nécessaire, or le préavis n'en demande que 4.

Il y a quelques années, nous avons augmenté la taxe sur la distribution et l'évacuation des eaux pour la baisser ensuite. En 2015, un projet d'arrêté d'imposition a été refusé. Et en 2016, nous avons augmenté l'impôt foncier. Je vous propose de refuser ce préavis, car nous devons réitérer notre arrêté d'imposition à l'automne 2018.

Cédric Panchaud

Que se passera-t-il si nous refusons cet arrêté d'imposition ?

340 *Monsieur le Président*

L'arrêté d'imposition actuellement en vigueur restera valable jusqu'en 2018.

Pierre Guignard

Quel sera l'effet d'une éventuelle hausse d'impôt sur la péréquation financière?

Madame la boursière communal

La péréquation financière dépend de la valeur du point d'impôt. Celle-ci ne devra donc pas augmenter.

Jean-François Métraux

Quel est le revenu de l'augmentation de l'impôt foncier qui a été décidé l'an dernier ?

Madame la boursière communal

350 Le point d'impôt s'est valorisé avec l'augmentation de l'impôt foncier de 140'000 à 211'000. Les nouveaux immeubles donnent une entrée fiscale légèrement supérieure.

Vote

Les Conseillères et Conseillers acceptent l'arrêté d'imposition pour les années 2018 - 2019 tel que présenté :

Oui : 14

Non : 20

Abstention : 4

6 Postulat Frey

Sophie Frey

360 Lit son postulat

Patrick Oyon

Une pétition sur le même sujet a été remise à la Municipalité en début de séance. Sera-t-elle regroupée à ce postulat ?

Monsieur le Président

Une pétition peut en tout temps être envoyée à une commission responsable du même sujet. Le postulat souhaite que la Municipalité étudie l'affaire en question. La pétition est là pour obtenir le soutien de la Municipalité dans cette démarche.

François Zürcher

370 Je comprends que la pétition appuie des démarches administratives légitimes. Je comprends moins bien le sens du postulat qui demande un rapport à la Municipalité. Le sujet du postulat est déjà prévu dans le plan des investissements de cette année. A mon avis, ce postulat est une charge de travail supplémentaire.

Sébastien Bailly

380 La pétition est une démarche citoyenne et le postulat est une démarche d'un membre du conseil. Le postulat répond à une demande urgente de certains parents. Des projets sont prévus dans le plan de financement mais, à ce jour, nous n'avons pas encore de préavis, de rapport et d'échéances. Ce postulat est là non pas pour pénaliser mais surtout, pour appuyer la Municipalité et répondre à un problème existant. Il est indispensable que ce sujet soit traité afin d'éviter des carences préjudiciables dans l'accueil des écoliers.

David Bailly

Une structure peut-elle être mise en place pour la rentrée d'août ?

Monsieur le Président

C'est justement cette question que pose le postulat. Le Conseil doit décider s'il la transmet à la Municipalité.

David Bailly

Un projet a-t-il été présenté à la Municipalité ?

Monsieur le Syndic

Oui.

390 *Michel Allaz*

J'exhorte la Municipalité à prendre en charge ce dossier et à contacter l'EFAJE pour qu'une structure provisoire gérée par les parents se mette en place à Bottens en attendant la construction d'une UAPE. Nous voulons que la commune l'autorise pour la rentrée scolaire 2017. Il ne faut plus attendre.

Hervé Pittet

Monsieur Zürcher évoquait une surcharge de travail liée à ce postulat, mais ce travail ne va-t-il pas servir pour la suite du plan d'investissement?

Carine Delpierre

400 Au contraire, en cas d'acceptation du postulat, à la prochaine séance, nous devons présenter à la fois un préavis sur l'UAPE et un rapport sur une structure provisoire.

Alain Santangelo

Ce postulat va-t-il changer quelque chose de concret dans les travaux en cours?

Monsieur le Président

Sa fonction est justement de répondre à ce type de questions.

Sébastien Bailly

Ce postulat n'entraînera pas de surcharge de travail puisque les travaux nécessaires à sa réponse seront les mêmes que ceux utiles à la réponse à la pétition déposée en début de séance.

Nicolas Fontaine

410 Il y a une démarche de la Municipalité et une démarche populaire en cours. Il faut les mettre ensemble et avoir un résultat commun.

Votes

Des Conseillères et Conseiller demandent-ils le renvoi de ce postulat à une commission ad-hoc ?

Oui : 0

Non : 38

Abstentions : 0

Conseillères et Conseillers décident de transmettre ce postulat à la Municipalité :

Oui : 27

420 **Non : 3**

Abstentions : 8

7 Elections statutaires

Election du Président

Monsieur Sébastien Bailly est élu tacitement.

Election du Vice-Président

Monsieur Lucien Ecoffey est élu tacitement.

Elections des scrutateurs

Madame Emmanuelle Schärli et Monsieur Yves Dondénaz sont élus tacitement.

430 *Elections des suppléants*

Monsieur Nicolas Martin et Monsieur Cédric Panchaud sont élus tacitement.

8 Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président

Manifestations des sociétés locales jusqu'à notre prochaine séance :

- 1^{er} août : fête nationale au terrain de foot
- 18,19 et 20 août : tournoi junior du mouvement du centre
- 26 août : tournoi de pétanque
- 8 septembre : raisinée et réception des nouveaux habitants à la grande salle et au terrain de foot
- 440 • 9 septembre : arrachage des pommes de terre de notre fête de la patate (reporté au 16 septembre en cas de mauvais temps).

Michel Allaz

Demain 20 juin, aura lieu l'assemblée générale de l'association de la Région du Gros-de-Vaud. Une personne parmi nos municipaux, doit y participer. Une modification est prévue dans les statuts : les communes seront désormais représentées uniquement par une personne de leur municipalité. Les communes ont un nombre de suffrages en proportion de leurs habitants. Ce qui donne, au sein de cette association régionale, moins de pouvoir à Bottens qu'au sein de Lausanne région où chaque commune a une voix d'égale importance.

450 *Jean-Pascal Prince*

J'apprécierais qu'il y ait plus de concertations et de compromis dans le futur préavis sur l'arrêté d'imposition que nous présentera la Municipalité.

Carine Delpierre

Aucun municipal ne représentera Bottens demain à l'assemblée générale de l'association du Gros-de-Vaud.

Patrick Oyon

Nous apprenions dans une séance précédente que la Jeunesse de Bottens s'était mise en congé. Apparemment, cette société revivrait. Qu'en est-il ?

Georges Longchamp

460 Effectivement la société de jeunesse à Bottens s'est remise en route.

Jesper Honing Spring

Le radar pédagogique récolte-t-il des statistiques sur la circulation automobile dans le village ?

Christian Jacquier

Une voiture, sur la route de Thierrens en direction de Cugy a traversé le village à 89 km/h. Des contrôles de la gendarmerie ont engendré 11 dénonciations sur 264 véhicules. Des relevés détaillés sont en cours d'élaboration.

Monsieur le Président

470 Je remercie chaque Conseiller, Municipal et secrétaire pour leur collaboration durant cette première année de législature. Tout au long de celle-ci, nous avons pu œuvrer pour notre village dans un esprit partenarial. Les commissions et les délégués aux associations intercommunales se sont particulièrement distingués par la qualité de leurs rapports. Ce travail d'équipe se poursuivra au terme de cette séance par un souper à l'Ecusson vaudois.

La séance est levée à 20h55

Au nom du bureau du Conseil communal

480

Le Président
Lucien Ecoffey



Le Vice-président
Sébastien Bailly

